

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 14 h 00, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2021-1238-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2021-1239-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 14.4, 14.5, 14.6 et 14.7 intitulés comme suit :

- 14.4 Autorisation à 9416-9265 Québec inc. (Groupe Synergis) de déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le remblai de milieux humides dans le cadre du projet de développement du pôle mixte 640 ouest, sur le lot 6 110 448 (N/D thèmes : Autres directions \DG\03ENV\Parc ind. 640 Ouest)
- 14.5 Autorisation à WSP Canada inc. de déposer une demande d'autorisation auprès du MELCC pour le remblai de milieux humides dans le cadre du futur échangeur dans le secteur Urbanova (projet PAT-13) (N/D thèmes : \Autres directions\DG \03 ENV\PAT-13)
- 14.6 Autorisation à Biodiversité Conseil inc. de déposer une demande d'autorisation auprès du MELCC pour le remblai de milieux humides dans le cadre du projet du parc industriel de l'est (N/D thèmes : Autres directions\DG\03ENV\Parc ind Est (Thouin))

- 14.7 Octroi du contrat de services professionnels SA21-3057 à Solmatech inc. pour un mandat de caractérisations complémentaires des lots situés près du futur échangeur Urbanova (projet PAT-13), pour une durée d'un (1) an, au montant de 412 417,62 \$, (N/D thème : Autres directions\DG\03ENV\ PAT-13)
-

CE-2021-1240-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2021, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2021-1241-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution CE-2021-1172-DEC adoptée le 3 novembre 2021.

CE-2021-1242-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **9368-5410 QUÉBEC INC. (PRATIQ)**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-4001 pour le parcours du développement du leadership des gestionnaires et cadres, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 257 900,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1243-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif désigne la Direction des travaux publics et ses fonctionnaires à titre de responsables de l'application du règlement numéro 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'assainissement des eaux usées.

CE-2021-1244-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA21-9080 à **ASCENSEUR NEOSERVICES INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de deux (2) ascenseurs situés à la bibliothèque Judith-Jasmin et au 950, place de l'Île-des-Moulins, au prix de sa soumission, soit pour une

somme de 360 906,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1245-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-9078 à **LAURIN LAURIN (1991) INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation, pour une période de deux (2) ans, soit pour les années 2022 et 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 909 613,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1246-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser un virement des excédents de fonctionnement affectés au *Fonds de l'arbre*, au montant de 15 300,00 \$, afin de financer les subventions versées en 2021 aux citoyens s'étant prévalus du programme d'aide financière dans le cadre du règlement numéro 804 pour la plantation d'arbres sur les terrains privés.

CE-2021-1247-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder à **MLC ASSOCIES INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3059 pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet domiciliaire du Golf des Moulins (PAT-10), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 862 197,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la firme MLC Associés inc. soit autorisée de déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

CE-2021-1248-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3060 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le

réaménagement de la côte Boisée, de la rue Vaillant et de la rue de la Tesserie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 491 357,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1249-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1250-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve la promesse de cession de terrain sans considération équivalant à une superficie de 176,8 mètres carrés pour le lot 6 382 430 du cadastre du Québec, tel qu'illustré à la minute 3744 du plan de monsieur Robert Mathieu, arpenteur-géomètre.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession substantiellement conforme à la promesse de cession, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville de Terrebonne, ainsi que tout document y afférent.

CE-2021-1251-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le versement de l'aide financière aux organismes identifiés au tableau ci-dessous, et ce, en vertu du Programme de soutien aux opérations issu du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative et du Programme d'aide financière COVID-19 (volet 2), pour un montant total de 155 306,00 \$.

Organismes	Soutien opérations	Bonification COVID-19	Total
7^e Groupe Scout Terrebonne 45 participants X 15\$ + 11 %	749 \$	749 \$	1 498 \$
Association de softball mineur féminin Lachenaie - La Plaine - Terrebonne 25 participants X 12 \$ + 5 % (contribution minimum)	525 \$	525 \$	1 050 \$

Organismes	Soutien opérations	Bonification COVID-19	Total
Association du hockey mineur de La Plaine 292 participants X 15 \$ + 13 %	4 949 \$	4 949 \$	9 898 \$
Association du hockey mineur de Lachenaie 565 participants X 15 \$ + 6 %	8 984 \$	8 984 \$	17 968 \$
Association du hockey mineur de Terrebonne 713 participants X 15 \$ + 15 %	12 299 \$	12 299 \$	24 598 \$
Association de ringuette des Moulins 93 participants X 10 \$ + 0 %	930 \$	930 \$	1 860 \$
Club de judo Lachenaie 39 participants X 15 \$ + 6 %	620 \$	620 \$	1 240 \$
Club de patinage artistique de Terrebonne 231 participants X 15 \$ + 11 %	3 846 \$	3 846 \$	7 692 \$
Club de patinage artistique Odysée La Plaine 83 participants X 15 \$ + 15 %	1 432 \$	1 432 \$	2 864 \$
Club de patinage de vitesse - Région Lanaudière 63 participants X 10 \$ + 7 %	674 \$	674 \$	1 348 \$
Club de plongeon Camo 15 participants X 15 \$ + 11 % (contribution minimum)	555 \$	555 \$	1 110 \$
Club de natation Torpille 61 participants X 12 \$ + 10 %	805 \$	805 \$	1 610 \$
Club de soccer de Terrebonne 2 233 participants X 15 \$ + 13 %	37 849 \$	37 849 \$	75 698 \$
Troupe Création Danse 173 participants X 12 \$ + 9 %	2 263 \$	2 263 \$	4 526 \$
Organisation du hockey mineur féminin de Lanaudière 85 participants X 12 \$ + 15 %	1 173 \$	1 173 \$	2 346 \$
	77 653 \$	77 653 \$	155 306 \$

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1252-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le renouvellement des contrats de soutien technique sur des logiciels de la firme **PG SOLUTIONS**, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au montant de 495 247,91 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1253-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 55.

Président

Greffier